



**Bravo & Merci
de vous engager à nos côtés
pour l'inclusion des personnes
déficientes visuelles**



KIT DE COMMUNICATION
à destination des familles d'accueil

Sommaire

Introduction	p. 2
Nos documents de présentation	p. 3
Nos réseaux	p. 4
Les actions locales	p. 5
Le mécénat d'entreprise	p. 6
La Foulée Solidaire	p. 7
Les réunions “Actions bénévoles”	p. 8
Annexes	p. 9
Contacts	p. 11

Introduction



Bienvenue !

Bienvenue au sein du CIE chiens-guides du coeur !

Nous sommes une association loi 1901, reconnue d'intérêt général. Nous sélectionnons, élevons, éduquons et remettons des chiens-guides d'aveugles aux personnes déficientes visuelles qui nous en font la demande.

Notre école est labellisée par l'Etat et affiliée à la IGDF (International Guide Dog Federation). De ce fait, nos chiens-guides, diplômés comme ceux en formation, bénéficient du droit d'accès universel dans tous les ERP (Etablissements Recevant du Public), en France et à l'International.



Comme toute association, nos actions sont subventionnées grâce à des soutiens publics et privés, mais également grâce aux dons et legs des particuliers. Nous menons donc également de nombreux projets dans ce sens.

Au delà de votre mission de famille de tutelle, en rejoignant le CIE chiens-guides du coeur, vous devenez aussi un ambassadeur de l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette mission, ce document aborde différents aspects du bénévolat au sein de notre association.

Nos documents de présentation

Objectif : Recruter des familles d'accueil, des bénévoles et des donateurs

Nous disposons d'un certain nombre de documents qui présentent nos actions et nos missions dont les objectifs sont :

- la valorisation du CIE chiens-guides du coeur
- le recrutement de famille d'accueil
- les appels aux dons.

En voici une sélection, pour apprendre à nous connaître et... parler de nous !



Triptyque de présentation

Affiche de présentation (A4 ou A3)

LEUR BIEN-ÊTRE NOUS EST PRÉCIEUX ! ENSEMBLE, ILS PARCOURENT LA FRANCE...

"L'expérience de famille d'accueil est une superbe aventure ! Ce qui est top, c'est de voir ce que devient le chiot et la fierté que ça procure." Cécily, famille d'accueil de Nouti

"Isis est bien plus qu'un chien ou qu'un guide, elle fait partie de moi. Ensemble on va plus loin !" Corallie, bénéficiaire d'Isis

LES CHIENS-GUIDES DU COEUR

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général et de bienfaisance, située en Ile-de-France, labellisée depuis 2015

Nos CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES sont remis GRATUITEMENT aux personnes DEFICIENTES VISUELLES !

• POUR NOUS SOUTENIR :

- Parrainez un des héros de demain !
- Devenez famille d'accueil !
- Faites un don* ! *66% de déduction fiscale

+ d'infos SCAN ME

www.chienguide-cie.fr
contact@chienguide-cie.fr
01 74 82 57 64

Chiens guides du cœur, 5 résidence Berry, Allée de la Rotonde - 77120 COULOMMIERS



Flyer A5

LE CHIEN-GUIDE UN HÉROS DU QUOTIDIEN

Prenez part à la formidable chaîne de solidarité des chiens-guides du cœur

POUR NOUS SOUTENIR :

- Devenez famille d'accueil
- Faites un don
- Parrainez un futur héros

CONTACTEZ NOUS

01 74 82 57 64
www.chienguide-cie.fr
contact@chienguide-cie.fr

Chiens guides du cœur, 5 résidence Berry, Allée de la Rotonde 77120 Coulommiers

Nos réseaux

Objectif : Communiquer sur nos actualités et notre quotidien

Nous sommes présents sur les réseaux sociaux :

- Facebook
- Instagram

N'hésitez pas à vous y abonner pour suivre nos actualités



Nous sommes également présents sur le réseau professionnel LinkedIn : pensez à renseigner votre expérience de famille d'accueil d'un élève chien-guide en tant que membre de l'association. En effet cette expérience est à valoriser dans votre vie professionnelle et le fait de la mettre en avant permet de sensibiliser le réseau professionnel. Et pourquoi pas, de mettre en place des partenariats d'entreprises !

Les actions locales

Objectif : Être présent partout !

Lorsqu'un chiot élève chien-guide est placé chez une famille d'accueil, nous contactons la mairie de votre lieu de résidence (cf courrier en annexe page 10). En effet, les municipalités apprécient de voir leurs administrés s'engager en faveur des personnes en situation de handicap. Ces échanges avec la municipalité permettent également un rappel des droits des chiens-guides d'aveugles en termes d'accessibilité. Enfin, c'est souvent l'opportunité de parler du chiot et de l'association au travers des médias de la commune.



Nous participons également à des animations locales autour du handicap, des chiens ou tout simplement de la vie citoyenne. Notre présence se fait sous forme de stands d'information et/ou de démonstrations. Si vous souhaitez participer à ce type d'évènement dans votre secteur, faites-le nous savoir !



Le mécénat d'entreprise

Objectif : Bâtir de nouveaux partenariats

Les entreprises constituent des partenaires indispensables pour les associations. Les stratégies RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) se multiplient et se diversifient. Grâce à cette évolution, le mécénat d'entreprise a pris de nouvelles dimensions et devient un soutien indispensable pour nous, sous forme de mécénat de compétences sur des projets spécifiques, ou sous forme de mécénat financier.

Pour l'entreprise, cet engagement est valorisant en termes d'images et présente des avantages fiscaux.

Nous attribuons le label ACCESCITE au travers d'une formation/sensibilisation au handicap en milieu professionnel (pour toute information, contactez Lucas Granit - contacts page 11)



N'hésitez pas à parler de votre rôle de famille d'accueil à votre employeur et à aborder le sujet de construire un partenariat avec le CIE chiens-guides du cœur autour de notre cause. Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche.



La foulée solidaire des chiens-guides du cœur

Objectif : Sensibiliser les jeunes !

La Foulée Solidaire des Chiens-Guides du cœur est un projet à destination des élèves scolarisés en élémentaire, collège et lycée. Si vous avez des enfants ou des proches, élèves dans ces établissements, ou des contacts avec le personnel enseignant et/ou administratif de ces établissements, faites-le nous savoir afin que nous puissions mettre ce projet en place autour de chez vous.



LA FOULÉE SOLIDAIRE EN 5 ÉTAPES

1-SENSIBILISATION



Un membre de l'association CIE chiens-guides du cœur intervient au sein de l'établissement pour sensibiliser l'ensemble des élèves au **handicap visuel** et à l'apport du **chien-guide** pour la personne déficiente visuelle. Les élèves d'aujourd'hui sont les **citoyens de demain**, rendons-les **acteurs de l'inclusion** !

2-PARRAINAGE



Suite à ces échanges et démonstrations, chaque élève peut à son tour **sensibiliser ses proches et son entourage** et devenir lui-même un **vecteur de l'inclusion** des personnes en situation de handicap. Les élèves complètent leur **carnet de bord** avec les promesses de don de leurs parrains.



3-COURSE (en présence d'un membre de l'association)

Le jour J, chaque élève va faire de son mieux pour réaliser le plus grand **nombre de tours** et soutenir cette cause à travers sa **course** (ou marche selon ses possibilités) et l'inscrira sur son **carnet de bord**.



4-DONS

Chaque élève **collecte les dons** promis auprès de ses parrains et les rapporte à l'**établissement** qui les centralise.

5-UN NOUVEAU HÉROS

L'**implication de chacun** de vos élèves permet de collecter les fonds nécessaires à la formation d'un chien-guide d'aveugle. Grâce à leur **action collective**, ils permettent la **remise gratuite** d'un chien-guide à une personne déficiente visuelle. Lors d'un 3ème et dernier RDV, ils rencontreront ce nouveau **héros du quotidien** et pourront échanger avec son ou sa **bénéficiaire**. Ce sera également l'occasion de remettre à chacun de ces acteurs de l'inclusion, leur **diplôme de participation** ainsi qu'une **photo de l'équipe** qui a été formée grâce à eux.



Les réunions “Actions bénévoles”

Objectif : Avancer ensemble !

Chaque mois, nous organisons une réunion des actions bénévoles, en visio. La date est fixée collectivement grâce à un sondage type Doodle. Un compte rendu est transmis à l'ensemble de nos bénévoles dans la semaine qui suit.

Ces réunions permettent de suivre l'avancement des projets en cours, de proposer de nouvelles idées et de nouveaux projets et d'optimiser nos actions collectives autour du CIE chiens-guides du cœur.

Un groupe Whatsapp dédié aux actions bénévoles existe. Si vous souhaitez y être ajouté, faites-le nous savoir !



Réunion Bénévoles

Visio le 08/04/2024 à 18h

Bienvenue !



Annexe 1

Textes de loi

ACCÈS ET GRATUITÉ POUR LES CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES

Loi n°87-588 du 30 juillet 1987, Article 88, modifiée par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, Article 54.

L'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens-guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

La présence du chien-guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre.

SANCTIONS EN CAS DE REFUS D'ACCÈS

Décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie Réglementaire), modifié par le décret 2005-1714 du 29 décembre 2005 relatif à la carte d'invalidité et à la carte de priorité pour personne handicapée et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie Réglementaire)

Art. R. 241-22. - L'interdiction des lieux ouverts au public aux chiens-guides d'aveugles et aux chiens d'assistance mentionnés au 5^e de l'article L.245-3, qui accompagnent les personnes titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3, est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe. (De 150 à 450 euros au 12 juin 2003)

DISPENSE DU PORT DE LA MUSELIÈRE

Loi n°2005-102 du 11 février 2005, Article 53

Les chiens accompagnant les personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, moteur, sensoriel ou mental, et dont les propriétaires justifient de l'éducation de l'animal sont dispensés du port de la muselière dans les transports, les lieux publics, les locaux ouverts au public ainsi que ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative.



Annexe 2

Courrier "Accueil d'un élève chien-guide"



Monsieur, Madame le Maire

Mairie de

Adresse

.....

OBJET : Votre commune accueille un élève chien-guide d'aveugle !

Madame, Monsieur.

Nous avons le plaisir de vous informer que Monsieur/Madame résidant sur la commune de est désormais **famille de tutelle** d'un élève chien-guide d'aveugle du Centre Indépendant d'Education (CIE) chiens-guides du cœur (association loi 1901 reconnue d'intérêt général), au sein de votre ville/arrondissement.

Le rôle de la famille de tutelle d'un chien-guide d'aveugle est **de socialiser et d'éduquer** ce chiot afin de le préparer à sa vie future de chien-guide d'aveugle et donc de **l'emmener partout** avec elle. En tant qu'élève chien-guide d'aveugle, il bénéfice des mêmes droits qu'un chien-guide en activité concernant l'accès aux lieux recevant du public et aux transports en communs (cf annexe I).

Les familles d'accueil constituent des **maillons indispensables** de la longue chaîne de solidarité qui aboutit à la **remise gratuite d'un chien-guide d'aveugle à une personne déficiente visuelle**.

Vous pouvez être fiers de vos administrés qui s'engagent pour faire vivre leurs **valeurs de solidarité et d'inclusion**.

Nous vous sollicitons également afin de vous demander de relayer cette information dans votre communication locale et sur vos réseaux afin que l'ensemble de vos administrés ait connaissance de l'arrivée et surtout du rôle de ce chiot qu'ils croiseront sans doute dans leur quotidien.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

En espérant que ce courrier suscitera votre intérêt pour notre cause, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

A, le

Contact : Audrey ESNARD (07 86 74 27 17 / a.esnard@chienguide-cie.fr)



N° de SIRET : 408 695 948 00047
Siège Social : 5 Résidence BERRY allée de la Rotonde 77120 COULOMMIERS
☎ 01 74 82 57 64
www.chienguide-cie.fr

Contacts Bénévolat

Pour toute demande relative au mécénat d'entreprises et aux formations professionnelles

Lucas GRANIT, Directeur Adjoint
07 70 09 77 57
l.granit@chienguide-cie.fr

Pour toute demande relative à l'administratif

Chris TURMO, Secrétaire
01 74 82 57 64
contact@chienguide-cie.fr

Centre Indépendant d'Education (CIE) Chiens-Guides du Cœur
5 allée de la Rotonde
Résidence Berry
77120 Coulommiers
<https://chienguide-cie.fr/>

